



● **MODE D'EMPLOI**  
**La journée du 14 octobre p. 2**  
 Que va-t-il se passer le jour des élections ? Comment vote-t-on ? Comment sait-on qui est élu ?



● **LA COMMUNE**  
**Qui dirige les communes ? p. 3**  
 Comment fonctionnent les communes ? Quelles sont leurs missions ? Que fait le bourgmestre ?



● **ENFANTS**  
**Les conseils communaux des enfants p. 4**  
 Dans beaucoup de communes, les enfants donnent leur avis.

# Les élections approchent : qui doit-on élire ?

Le dimanche 14 octobre, 79 millions de personnes en Belgique vont voter pour choisir les personnes qui dirigeront leur commune et leur province.

Le 14 octobre prochain, l'agitation sera grande dans toutes les communes de Belgique. Des millions de personnes vont se déplacer pour aller voter. Elles choisiront ceux et celles qui dirigeront leur commune et leur province pour les 6 prochaines années. Les élections communales et provinciales ont lieu tous les 6 ans.

Depuis plusieurs semaines, il flotte un air d'élections dans les villes et les villages. Des affiches avec la photo de candidats fleurissent un peu partout. C'est une des manières qu'ils utilisent pour se faire connaître de la population et pour inciter les gens à voter pour eux. Ils expliquent leurs idées et leur programme (les projets qu'ils mèneront s'ils sont élus) sur Internet ou dans des lettres envoyées aux ha-

bitants. Ils se rendent dans les fêtes, les marchés... pour rencontrer les électeurs.

● **Voter, c'est une chance**  
 Les élections sont un événement important pour la population d'un pays. Dans certains pays, les gens ne votent jamais. Les dirigeants décident de tout. La population n'a pas le droit de donner son avis. Les pays dirigés de cette façon sont des dictatures. Cela ne se passe pas comme cela chez nous.

Comme tous les pays de l'Union européenne (union de 27 pays européens) et bien d'autres dans le monde, la Belgique est une démocratie, un pays libre. Cela signifie que le pouvoir appartient au peuple. Tout le monde a son mot à dire. La population est régulièrement appelée à voter pour choisir des personnes qui vont la représenter (au niveau du pays tout entier, au niveau des Régions, des communes...). Les personnes élues se réunissent régulièrement en assemblées pour discuter et prendre des décisions pour tous. Le 14 octobre, 7,9 millions de personnes feront entendre leur voix en Belgique.



Des affiches avec la photo de candidats fleurissent un peu partout.

## Dix provinces, 589 communes

Pour beaucoup de personnes, le mot « commune », c'est l'endroit où l'on va chercher des papiers comme les cartes d'identité, les passeports... Mais une commune, c'est d'abord un lieu de vie : un territoire, des habitants, une organisation qui permet aux gens de vivre dans de bonnes conditions. Il y a 589 communes en Belgique.

● **Quel rôle ?**

La commune s'occupe de tas de choses de la vie de tous les jours : la propreté et l'entretien des rues et des trottoirs, la sécurité, l'enseignement communal, le ramassage des ordures, l'organisation d'une bibliothèque, l'aide aux habitants en difficulté... et j'en passe (plus de détails en page 3). Elle rend bien des services et prend des décisions dans l'intérêt de ses habitants. La commune est le ni-

veau de pouvoir le plus proche des citoyens (habitants).

● **Et les provinces ?**

La Belgique compte aussi 10 provinces (5 flamandes et 5 wallonnes, voir carte). La Région de Bruxelles-Capitale, qui regroupe 19 communes bruxelloises, ne fait partie d'aucune province. Dans ces 19 communes, il n'y a donc pas d'élections provinciales les

14 octobre, seulement des élections communales.

Les provinces s'occupent des intérêts des habitants qui vivent

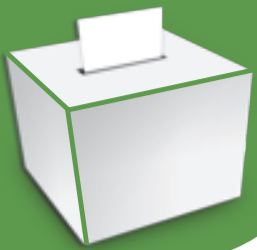
sur leur territoire.

Provinces et communes ne peuvent pas décider n'importe quoi. Elles sont contrôlées par les Régions (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale). Celles-ci peuvent modifier et annuler leurs décisions et donner des conseils.

**REPÈRES**

- Jusqu'en 1976, la Belgique comptait 2739 communes. Beaucoup étaient de petites communes qui manquaient d'argent ou de personnel pour bien assurer tous les services à leur population.
- Le gouvernement belge a décidé de fusionner (regrouper) les petites communes pour en faire des plus grandes.
- Le 1<sup>er</sup> janvier 1977, le nombre des communes belges est ainsi passé de 2739 à 589.

# LES ÉLECTIONS



# Un dimanche pas comme les autres

Le 14 octobre 2012, les électeurs pourront voter dès 8 heures du matin.

## LES ÉLECTEURS

- Dès 18 ans, tous les Belges reçoivent une convocation électorale. Le vote est obligatoire. Ils votent dans la commune où ils sont domiciliés (où ils habitent officiellement).
- Les étrangers européens (provenant d'un pays membre de l'Union européenne qui regroupe 27 pays d'Europe) et non-européens peuvent aussi voter aux élections communales. Par contre, ils ne peuvent pas voter aux élections provinciales.
- Les étrangers qui veulent voter le 14 octobre devaient s'inscrire sur la liste des électeurs de leur commune pour le 31 juillet 2012 au plus tard.



Une urne électronique.

Éditions de l'Avenir

## LES CANDIDATS

- Tous les Belges, âgés de 18 ans minimum, peuvent être candidats et élus aux élections communales et provinciales.
- S'ils ont 18 ans, les étrangers provenant d'un pays membre de l'UE (Union européenne qui regroupe 27 pays européens) peuvent être candidats aux élections communales, mais pas aux provinciales. Les étrangers non-européens ne peuvent pas être candidats aux élections du 14 octobre.
- D'autres conditions doivent être réunies pour être candidat : habiter dans la commune ou la province où on se présente aux élections, ne jamais avoir été condamné à une peine de prison...
- Les candidats qui ont les mêmes idées et qui sont d'accord sur la manière de diriger leur commune ou leur province se regroupent et forment des listes. Il y a des listes qui rassemblent des personnes appartenant à des grands partis : PS (Parti socialiste), MR (Mouvement réformateur), cdH (Centre démocrate humaniste), Écolo (Parti écologiste)...
- Pour les élections communales, il y a aussi des candidats qui forment des listes locales propres à leur commune.
- Pour composer les listes de candidats, il y a des règles à suivre. Elles doivent par exemple compter autant d'hommes que de femmes.

Avant les élections, chaque commune établit une liste des électeurs (habitants qui ont le droit de voter). Elle envoie ensuite à toutes les personnes de cette liste une lettre, appelée convocation électorale, qui les invite à aller voter. La convocation comporte un certain nombre de renseignements : l'adresse du bureau de vote (l'endroit où l'électeur doit se rendre pour voter), les heures d'ouverture du bureau de vote...

### ● Dès 8 heures

Le jour du vote, les électeurs se rendent dans le bureau de vote indiqué sur leur convocation. Celui-ci est situé généralement dans un lieu public de leur commune :

à la maison communale (l'hôtel de ville), dans une école... Les bureaux où l'on vote sur papier ouvrent de 8 à 13 heures. Ceux où l'on vote électroniquement (sur ordinateur) ne ferment qu'à 15 heures.

Chaque électeur est obligé d'aller voter. Celui qui ne se rend pas au bureau de vote sans une raison valable (maladie...) risque de payer une amende (somme d'argent). Les électeurs doivent se présenter au bureau de vote avec leur convocation et leur carte d'identité. Dans chaque bureau, un président, un secrétaire et des assesseurs (assistants) accueillent les électeurs et veillent à ce que tout se déroule bien. Ils vérifient les cartes d'identité, remettent les bulletins de vote aux électeurs (une grande feuille où figurent les listes des candidats aux élections), cochent les noms des gens qui ont voté dans les listes d'électeurs...

### ● Comment voter ?

Muni de deux bulletins de vote, un pour la commune et un pour la province, chaque électeur se rend dans l'isoloir, une petite cabine fermée par un rideau. Le vote est secret.

Une fois dans l'isoloir, l'électeur peut voter de deux manières. Avec le crayon rouge, il peut remplir la case qui se trouve au-dessus de la liste. C'est le vote en tête de liste. Cela signifie qu'il n'a pas de candidat préféré et qu'il est d'accord avec la liste présentée et avec ses idées pour diriger la commune ou la province.

Il existe une autre ma-

## Deux façons de voter



Pour voter, l'électeur se rend dans un isoloir, une sorte de petite cabine fermée par un rideau.

Éditions de l'Avenir/Th. Turillon

nière de voter. Dans une même liste, l'électeur peut remplir les cases devant le nom d'un ou plusieurs candidats. Ce sont les votes de préférence.

S'il vote pour plusieurs listes, s'il fait des ratures, s'il écrit quelque chose sur son bulletin, son vote est nul (on n'en tient pas compte quand on comptera les voix). Si rien n'a été rempli sur le bulletin, on parle de vote blanc.

En sortant de l'isoloir, l'électeur glisse ses bulletins dans des urnes (boîtes en bois fermées avec une fente au-dessus). L'une est prévue pour les élections communales, l'autre pour les provinciales.

### ● Vote électronique

Dans certaines communes, les électeurs votent sur ordinateur. Dans ce cas, au lieu de recevoir des bulletins de vote en papier

avant d'entrer dans l'isoloir, l'électeur reçoit une carte magnétique (carte qui ressemble à une carte de banque et qui peut être lue par un ordinateur). Dans l'isoloir, l'électeur glisse sa carte dans un ordinateur et il vote en touchant l'écran avec un crayon électronique. Son vote est enregistré sur la carte magnétique. Avant de sortir de l'isoloir, il récupère sa carte et il la dépose dans une urne électronique.

Le grand avantage de ce système est qu'il ne faut pas compter les bulletins de vote à la main. L'ordinateur compte automatiquement. Dès que le bureau de vote est fermé, on connaît le nombre de votes pour chaque liste et chaque candidat. L'inconvénient est que ce système peut faire peur aux personnes peu habituées à se servir d'un ordinateur.

# Qui dirigera la commune pour 6 ans ?

Les bureaux de vote sont maintenant fermés. La journée n'est pas finie. Il faut dépouiller les bulletins de vote (compter les voix).

Lors des élections, les habitants âgés d'au moins 18 ans votent pour élire ceux qui siégeront (feront partie) au Conseil communal, là où se prennent les décisions qui concernent la commune.

Après la fermeture des bureaux de vote, les urnes sont acheminées (portées) vers les bureaux de dépouillement (de comptage des voix).

Dans chaque commune, des personnes, désignées pour ce rôle parmi les habitants, comptent le nombre de voix (votes) que chaque liste et chaque candidat ont remporté. Sur base de ces chiffres, on fera des calculs pour déterminer qui siégera (fera partie ou sera élu) au Conseil communal. On commence par déterminer



Quand les bureaux de vote sont fermés, des personnes désignées comptent les voix.

Éditions de l'Avenir

le nombre de voix que chaque liste (ou parti) a eu aux élections. En fonction de ces résultats, on attribue les sièges (places) au Conseil communal. Les règles de calcul pour

attribuer les sièges sont assez compliquées (ce n'est pas strictement proportionnel).

### ● Le pouvoir de décider

Voilà, on connaît maintenant

la composition du nouveau Conseil communal. Imaginez tous les conseillers communaux autour de la table. Pour prendre leurs décisions, ils vont discuter et voter. Pour qu'une décision soit acceptée, il faut que plus de la moitié des conseillers l'accepte. Par exemple, s'il y a 11 conseillers communaux, il faut au moins 6 voix pour.

Parfois, un seul parti a plus de 50% des sièges, donc ses idées passeront facilement. Mais cette situation est assez rare. Si ce n'est pas le cas, plusieurs partis doivent s'unir et décider de travailler ensemble. Cette union leur permet d'avoir la majorité (plus de la moitié des sièges). Cela s'appelle une coalition et ce sont les partis qui la forment qui ont le pouvoir de décision dans la commune.

Les partis du Conseil communal qui ne font pas partie de cette coalition formeront la minorité ou l'opposition. Leur rôle sera de surveiller le travail et les décisions de ceux qui sont au pouvoir.

# Un Conseil communal à la tête de la commune



Qui dirige chaque commune ? Qui fait quoi ?

Lors des élections, les habitants ont voté pour élire les conseillers communaux. Ensemble, ils forment le Conseil communal. Parmi les partis élus au Conseil communal, certains se sont unis pour obtenir la majorité (plus de la moitié des sièges). Ce sont ces partis qui ont le pouvoir de décision dans la commune (voir page 2).

Le bourgmestre et les échevins sont choisis parmi les conseillers communaux. En Région wallonne, ils sont choisis parmi les conseillers communaux qui forment la majorité au Conseil communal. Ils forment le Collège communal. En Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale, les échevins et le bourgmestre forment le Collège des bourgmestre et des échevins.

Quel est le rôle de chacun de ces groupes ?

## ● Le Conseil communal

Les conseillers communaux défendent les intérêts des habitants de la commune. Leur nombre varie de 7 à 55. Cela dépend du nombre d'habitants de la commune. Celles qui ont beaucoup d'habitants ont plus de conseillers communaux.

Le Conseil communal est une



La population peut assister aux réunions du Conseil communal.

Éditions de l'Avenir/M.-F. Héron

sorte de parlement (assemblée, élue par le peuple, qui vote les lois) où les élus discutent et décident de tout ce qu'il faut faire dans l'intérêt de la population. Les conseillers communaux votent des règlements (lois) communaux, décident des impôts (taxes payées par la population), nomment ceux qui travailleront pour la commune, organisent les services communaux...

Une des missions les plus importantes du Conseil communal est de décider du budget de la commune pour l'année suivante. Élabo-

rer un budget, cela signifie prévoir combien d'argent la commune recevra l'année suivante et dire à quoi l'argent va servir. Pour chaque décision à prendre pour la commune, les conseillers votent pour ou contre. Une décision est adoptée s'il y a plus de pour que de contre.

Le Conseil communal se réunit à la maison communale (l'hôtel de ville) chaque fois que l'exigent les affaires de la commune. En général, tous les habitants peuvent assister à ces réunions.

## ● Le Collège communal

En Région wallonne, le président du CPAS (centre public d'aide sociale) fait partie du Collège communal avec le bourgmestre et les échevins. Le nombre d'échevins dans une commune varie en fonction du nombre d'habitants. Chaque échevin s'occupe d'un domaine particulier. Il y a par exemple l'échevin des travaux, celui de l'instruction (l'école), de l'environnement. Les habitants de la commune ne peuvent pas assister aux réunions du Collège communal.

## QUE FAIT LE BOURGMESTRE ?

■ Le bourgmestre est le chef de la commune. Il préside à la fois le Conseil communal et le Collège communal (assemblée du bourgmestre et des échevins). Il signe les règlements du Conseil communal...

■ Il est responsable du bon fonctionnement de la commune au quotidien, de l'ordre, de la sécurité et du calme dans la commune. Il peut par exemple ordonner la fermeture de certains établissements ou interdire des manifestations qui risquent de troubler le calme et l'ordre.

■ Le bourgmestre célèbre les mariages à la maison communale, sauf dans les grandes villes où il est souvent représenté par un échevin.

■ Les échevins et le bourgmestre reçoivent un salaire (argent que l'on reçoit régulièrement quand on travaille) pour leur travail.

■ Les conseillers communaux ne reçoivent pas de vrai salaire. À chaque réunion, ils reçoivent un « jeton de présence » qui correspond à une somme d'argent. Être conseiller communal n'est pas un métier.

## Qui sera le nouveau bourgmestre ?

En tant que chef de la commune, le bourgmestre est un personnage important, bien connu des habitants.

### ● En Wallonie, c'est le préféré

Déterminer qui sera le bourgmestre dans une commune wallonne est assez compliqué.

On regarde d'abord quels partis ou listes forment la majorité communale (voir page 2).

Deux cas peuvent alors se présenter. Premier cas : une seule liste obtient la majorité. Dans ce cas, le bourgmestre sera le candidat de cette liste qui a obtenu le plus de voix de préférence.

Deuxième cas : plusieurs listes forment la majorité. Dans ce cas, le bourgmestre sera le candidat qui a

eu le plus de voix de préférence dans le parti le plus fort de la majorité (celui qui a le plus d'élus au Conseil communal).

### ● En Flandre et à Bruxelles

Dans les 308 communes situées en Région flamande et dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, le bourgmestre n'est pas élu directement par les habitants. Il est choisi par les nouveaux conseillers communaux dans la majorité.

Le candidat bourgmestre est nommé officiellement bourgmestre par le gouvernement régional dont dépend la commune : par le gouvernement flamand pour les communes de la Région flamande et par le gouvernement bruxellois pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.



Le bourgmestre porte une écharpe aux couleurs de la Belgique lors de ses missions officielles.

EdA - 2013/0405470

## Les missions de la commune

La commune s'occupe du bien-être de ses habitants.

La commune suit chaque individu de sa naissance à sa mort. Les naissances, les décès, les mariages, les divorces, les déménagements... doivent être déclarés à la commune au **service de l'état civil**. Ces déclarations officielles sont enregistrées dans des registres (livres ou fichiers). La commune tient aussi **les registres de population** qui rassemblent des renseignements sur chaque habitant de la commune : son nom, son adresse, son état civil (marié, divorcé...), sa nationalité... Ils servent par exemple à établir les listes électorales, à délivrer (fournir) des documents comme les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire...

### ● Quel service !

**Un service de police** maintient l'ordre public, le calme dans la commune. La commune organise aussi **un service incendie**.

Beaucoup de communes organisent **un enseignement primaire**. Elles dirigent et entretiennent une ou plusieurs écoles communales. La commune offre à ses habitants des **possibilités de loisirs** : activités sportives (piscines, salles de



Les bibliothèques figurent parmi les nombreux services organisés par les communes.

EdA - 2013/0405470

sport...), activités culturelles (bibliothèques communales, théâtre...). Elle aide les mouvements de jeunesse, les associations de commerçants, les quartiers à organiser des animations (foires, fêtes, spectacles...).

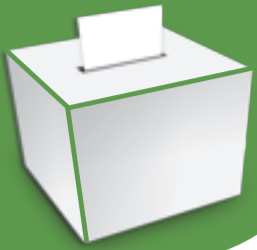
Dans chaque commune, **le service de l'urbanisme** (étude de l'aménagement des villes) accorde les permis de bâtir (autorisation de construire ou transformer un bâtiment). La commune contrôle les constructions, les transformations de bâtiments. Elle surveille ses espaces verts, les zones industrielles. Elle protège les monuments et les bâtiments qui ont de la valeur. L'entretien des rues, des parcs, des trottoirs... est assuré aussi par les services communaux. Il arrive que plusieurs communes

s'unissent en associations appelées **intercommunales** pour organiser le ramassage des déchets, la distribution d'eau, de gaz, d'électricité, le traitement des eaux usées (eaux rejetées aux égouts) sur leur territoire. Beaucoup de communes développent le tourisme et la création d'entreprises.

### ● Qui fait tout ça ?

Pour assurer ses missions, la commune emploie des hommes, des femmes, des ouvriers, des enseignants, des policiers... Le personnel qui travaille pour la commune n'est pas choisi par les électeurs. Il est nommé par le Conseil communal. Les différents services communaux (services population, travaux, culture, propreté...) sont dirigés par le secrétaire communal.

## LES ÉLECTIONS



### ÉLECTIONS PROVINCIALES

■ Le 14 octobre, les électeurs choisiront aussi leurs conseillers provinciaux (qui représentent les habitants de la province). Leur nombre dans chaque province varie de 37 à 56 en fonction du nombre d'habitants.

■ Dans chaque province, les élus forment le Conseil provincial. Parmi eux, 4 ou 5 (selon le nombre d'habitants dans la province) sont choisis pour former le Collège provincial. Le gouverneur est le chef de la province. Il n'est pas élu mais nommé et révoqué (renvoyé) par le gouvernement de la Région où se situe la province.

■ Le Conseil provincial prend des décisions dans l'intérêt des habitants de la province. Le Collège provincial exécute les décisions du Conseil.

■ Les provinces s'occupent de matières telles que l'enseignement (il existe des écoles provinciales), la culture, le sport, le tourisme, la santé, l'entretien des routes provinciales, ...

# Erquelines demande l'avis des enfants

La commune d'Erquelines (Hainaut) vient de créer son premier Conseil communal des enfants. Rencontre avec les jeunes conseillers.

Les enfants peuvent participer à la vie de leur commune en rejoignant le Conseil communal des enfants. Beaucoup de communes en ont un. Erquelines vient de se lancer dans l'aventure. Les 17 enfants conseillers communaux ont été élus en juin dernier par leurs camarades dans chacune des neuf écoles primaires de la commune. Ces jeunes représentent donc tous les enfants de leur commune. Ils sont élus pour un an.

Le JDE a assisté à la première réunion des jeunes conseillers. Ce jour-là, il s'agissait d'organiser le travail de l'année et de visiter la maison communale pour découvrir les différents services organisés par la commune (l'état civil et la population, les travaux...). C'est le bourgmestre d'Erquelines en personne qui a guidé une partie de la visite.

Julien, Louise, Romain et les autres arrivent bien à l'heure pour leur première réunion en tant que conseillers.



Le Conseil communal des enfants d'Erquelines se réunit une fois par mois.

Les réunions du Conseil communal des enfants ont lieu dans la superbe salle des mariages de la maison communale, là où se réunit aussi le Conseil communal des adultes. De cette façon, les enfants sentent toute l'importance de leur travail. Pour l'occasion, certains ont revêtu l'écharpe spéciale qu'ils ont reçue le jour où ils ont prêté serment (juré) devant le Conseil communal des adultes.

#### ● Être conseiller, c'est du travail !

Lucie a choisi de se présenter au Conseil communal des enfants

pour aider les autres. Mathilda espère mieux connaître sa commune. Mike trouve que c'est une bonne manière de rencontrer d'autres jeunes de la commune.

Les jeunes membres du Conseil se réuniront une fois par mois avec l'échevin des jeunes et des aînés pour discuter et choisir les projets qu'ils voudraient réaliser pour la commune. Un des enfants sera chargé de rédiger un P.V. (procès-verbal ou résumé) de chaque réunion.

Les jeunes conseillers peuvent faire des propositions de projets mais ils ne peuvent pas prendre

de décisions sans l'accord des conseillers communaux adultes. Ils doivent présenter leurs idées aux élus du Conseil communal des adultes et lorsqu'ils ont l'accord des grands, ce sont eux qui devront réaliser les projets. L'année sera bien remplie ! Les Conseils communaux des enfants n'ont pas de vrai pouvoir mais ils ont de l'influence. Les jeunes conseillers d'Erquelines comptent bien en profiter.

#### ● Des projets plein la tête

Ils ont plein d'idées pour rendre la vie plus belle dans leur commune. Julien, Lucie et Elise veulent aider les personnes âgées. Louise trouve que les voitures roulent trop vite devant son école. Elle voudrait que l'on installe un casse-vitesse devant. Anaïs souhaite aussi améliorer la sécurité devant les écoles.

Aymeric veut organiser des journées sportives pour permettre à tous les enfants de la commune de se rencontrer régulièrement. Mike voudrait que des salles d'informatique soient créées dans chaque école de la commune. Gillian rêve d'un service qui permettrait aux jeunes de s'initier aux langues étrangères. Sûr que la vie à Erquelines sera plus douce grâce au Conseil communal des enfants.

## Le CPAS pour aider



Ceux qui ont des difficultés peuvent pousser la porte du CPAS (centre public d'aide sociale) de leur commune. Chaque commune est obligée par la loi d'organiser ce service. Le CPAS vient en aide aux personnes et aux familles qui n'ont plus les moyens suffisants pour vivre dignement, suite par exemple, à une maladie, une perte d'emploi, des problèmes familiaux, etc.

#### ● Différentes formes

Les gens qui demandent l'aide du CPAS sont reçus par un assistant social (quelqu'un dont le métier est d'aider les gens en difficulté). Il étudie chaque cas et décide de la meilleure aide à apporter. Celle-ci peut prendre différentes formes. Le CPAS peut accorder un revenu d'intégration (donner une somme d'argent tous les

mois) à ceux qui n'ont pas assez pour vivre. Il peut aider à payer les factures de chauffage.

Le CPAS n'aide pas toujours les gens en donnant de l'argent. Il peut aussi les accompagner pour trouver une formation ou du travail, les aider à s'y retrouver dans les lois pour faire valoir leurs droits. Dans certains cas, le CPAS aide les gens à faire un budget : à prévoir chaque mois, selon leurs revenus (l'argent qu'ils gagnent), une somme pour les dépenses indispensables (l'électricité, la nourriture, le loyer...) et à remettre à plus tard les dépenses moins urgentes.

Le CPAS organise aussi des aides à domicile : des repas portés aux personnes âgées, des aides pour le ménage, le nettoyage pour des familles qui en ont besoin. Certains CPAS gèrent (s'occupent) des maisons de repos pour les personnes âgées.

## Marie représente son école

Marie est en 5<sup>e</sup> primaire. Elle participe pour la première fois au Conseil consultatif des enfants à Braine-l'Alleud, une commune située dans la province du Brabant wallon. Elle a été élue en septembre dernier par ses camarades de classe pour une période de 2 ans. Lors de la campagne électorale qui a précédé les élections, Marie a promis, si elle était choisie, d'être la porte-parole (représentante) des enfants de son école auprès du Conseil communal des enfants.

#### ● Propreté, sécurité, rencontres

Elle a tenu sa promesse en ouvrant un carnet où les élèves de sa classe peuvent noter les idées qu'ils voudraient que le Conseil communal des enfants réalise. Marie raconte : « Mes copains comptent sur moi. Ensemble, on a beaucoup de projets. »

La jeune conseillère lit des extraits du carnet à idées : « On voudrait que les trottoirs soient plus propres, qu'il y ait moins de crottes de chien. On voudrait dire merci aux personnes qui nettoient les rues et ramassent les déchets. Le tunnel sous la gare devrait être nettoyé de ses graffitis. On voudrait qu'il y ait plus de sécurité pour les enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo. Ce serait bien de permettre aux enfants des différentes écoles de mieux se connaître. On pourrait échanger des lettres, organiser des activités interécoles comme un jeu d'échecs géant avec des élèves déguisés. » Depuis sa création en 2001, le Conseil communal des enfants a réalisé pas mal de choses à Braine-l'Alleud : ramassage des déchets près des écoles, récolte de vivres (nourriture) pour les personnes défavorisées de la commune, embellissement des cours de récré... Marie est bien décidée à défendre ses projets et ceux de ses amis.



### PLUS D'INFOS

■ Le site d'espace-citoyen propose toute une série de dossiers sur les élections et la vie politique en général : « Les élections en pratique », « Les partis politiques »...

[www.espace-citoyen.be](http://www.espace-citoyen.be)

■ Infor-jeunes a réalisé un dossier consacré aux élections communales et provinciales du 14 octobre 2012. Il faut aller dans la rubrique projets et cliquer sur : « Élections 2012 »

[www.infor-jeunes.be](http://www.infor-jeunes.be)

■ Le CRECCIDE (carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie) propose des outils et des animations pour comprendre la démocratie, les élections, la participation citoyenne.

[www.creccide.org](http://www.creccide.org)

■ Le musée BELvue à Bruxelles a aussi toute une série d'activités et d'animations (notamment autour du jeu Democracy qui vise à construire une ville) qui ont pour thèmes la démocratie, la politique, l'histoire de la Belgique.

[www.belvue.be](http://www.belvue.be)

Textes : Rita Wardenier  
Journal des Enfants  
38, route de Hannut - 5004 Bouge  
Tél. : 081/24 88 93  
E-mail : [redaction@lejde.be](mailto:redaction@lejde.be)  
Site : [www.lejde.be](http://www.lejde.be)